

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 FEVRIER 2020  
N°10/2020**

**L'AN DEUX MILLE VINGT LE DIX FEVRIER,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS : F. DIETRICH, E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER**

**PROCURATIONS : S. KOENIG à S. CHABANY, T. PROCACCI à J. CHAÏB,**

**ABSENTS : E. DUCES, B. ZANNI**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**TARIF DES SEJOURS DE VACANCES ETE A ST VINCENT LES FORTS (04) ET A ST MALO DU BOIS (85)**

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, informe le Conseil que le service enfance jeunesse organise cet été deux séjours de vacances

- Un séjour de vacances de 5 jours ,4 nuits à St Vincent les Forts, camping centre de loisirs du Lautaret sur la période du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2020.
- Un séjour de vacances de 7 jours, 6 nuits à St Malo du Bois, gîte de la vallée du Poupet et Puy du Fou sur la période du samedi 22 aout au vendredi 28 aout 2020.

Il convient de fixer les tarifs pour les familles.

La commission enfance jeunesse en date du mardi 10 décembre 2019 propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de 1 € par jour.

**Tarif séjour de vacances 5 jours /4 nuits à St Vincent les Forts**

Quotient familial	Proposition pour 2020
0/440	155
441/620	
621/720	
721/950	160
951/1220	175

1221/1500	190
1501 et plus	205

**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	295	315	335

**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

**Tarif séjour de vacances 7 jours /6 nuits à St Malo du Bois**

Quotient familial	Proposition pour 2020
0/440	217
441/620	
621/720	
721/950	224
951/1220	245
1221/1500	266
1501 et plus	287

**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	413	441	469

**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

Sylvie CHABANY propose au conseil de valider cette proposition

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DETERMINE** les tarifs des séjours organisés pendant l'été 2020 comme suit :

**Tarif séjour de vacances 5 jours /4 nuits**

Quotient familial	Tarif 2020
0/440	155
441/620	
621/720	
721/950	160
951/1220	175
1221/1500	190
1501 et plus	205

**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	295	315	335

**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

**Tarif séjour de vacances 7 jours /6 nuits à St Malo du Bois**

Quotient familial	Tarif 2020
0/440	217
441/620	
621/720	
721/950	224
951/1220	245
1221/1500	266
1501 et plus	287

**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

Tarif extérieur	0/1220	1221/1500	1501 et plus
	413	441	469

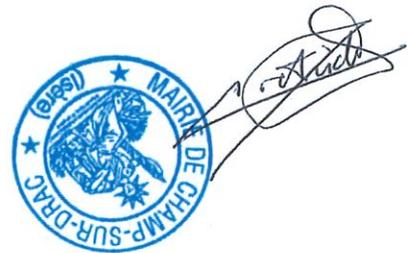
**Tarif dégressif** : - 10% pour le deuxième enfant et -15 % à partir du troisième enfant.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 11 février 2020.

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

